

## COMMUNE DE VERNIER

### INTERPELLATION

au sens de l'article 47 du règlement du Conseil municipal de Vernier

### QUESTION DE PRIORITES

Lors des multiples chantiers réalisés sur les voies publiques, une priorité systémique est accordée pour entraver le moins possible la circulation automobile et celle des transports publics. C'est louable. Toutefois, une des conséquences est que les trottoirs et les pistes cyclables font les frais de ce choix, car trop souvent, en plus du chantier proprement dit, les dépôts de chantier, bennes, déchargements et livraisons, se font sur les parcours de mobilité douce.

Notre commune s'investit beaucoup dans le transfert modal et la mobilité douce. Il est donc regrettable de renoncer à cette politique pour y déposer des bennes, tas de sables ou autres.

Pour remédier à cela, que peut-on attendre du Conseil administratif pour que livraisons et chantiers prennent mieux en compte la circulation des piétons et des cycles ?

Cela d'autant plus que cette mobilité est peu énergivore, ce qui est une de nos préoccupations prioritaires actuelles.

Johan Martens



Conseiller municipal

Vernier, le 10.10.2022